

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du 27 octobre 2015 de notre Conseil Municipal comprend les questions suivantes :

- 1°) Suite au décès de notre regretté collègue Joël PIERRON, l'installation de Madame Noëlle PIANT comme Conseillère Municipale et sa désignation au sein de commissions municipales ;
- 2°) L'adoption du procès-verbal de la séance précédente, en date du 14 septembre 2015 ;
- 3°) Le remplacement de Monsieur Joël PIERRON dans les instances et organismes où il représentait la Commune : Commission d'Appel d'Offres, correspondant défense, Agence Technique Départementale, Caisse des Écoles, Conseil d'école du groupe scolaire de La Neuveville, titulaire au Syndicat Mixte Départemental d'Électricité des Vosges, suppléant au Syndicat d'Épuration du Clairupt ;
- 4°) La révision de l'indemnité de fonctions attribuée au 7^{ème} adjoint ;
- 5°) L'avis à donner sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de Meurthe et Moselle (qui propose la fusion de notre Communauté de Communes avec celles du Piémont Vosgien et des Vallées du Cristal), et plus généralement, le positionnement de notre Commune par rapport à une future Communauté d'Agglomération du bassin de SAINT-DIÉ ;
- 6°) L'adhésion de la Commune à la convention de participation « santé » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges : par délibération du 29 juin 2015, nous avons pris rang pour faire partie de l'offre groupée en matière d'assurance santé du personnel territorial sur tout le Département, les résultats de la mise en concurrence effectuée par le Centre de Gestion apparaissent avantageux pour les personnels et retraités et une participation communale de 10 €/mois/agent est proposée par le Comité Technique de la Ville pour leur adhésion à la mutuelle INTERIALE (GRAS SAVOYE gestionnaire) à compter du 1-1-2016 ;
- 7°) La proposition du Centre de Gestion des Vosges de la Fonction Publique Territoriale de lancer à nouveau une offre groupée en matière d'assurance des risques statutaires du personnel territorial sur tout le Département (il s'agit cette fois d'assurer la Commune) : cette délibération nous permet de prendre rang auprès du Centre de Gestion, nous aurons à

décider plus tard si nous adhérons ou pas en fonction de l'offre d'assurance qui sera retenue ;

- 8°) Une demande de subvention au Conseil Départemental des Vosges au titre des amendes de police pour des travaux de sécurité rue Aristide Briand, d'un coût de 6 000 € HT ;
- 9°) Le rapport d'activités de la Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine pour l'année 2014 : celui-ci va vous être adressé par courriel ;
- 10°) Le rapport annuel 2014 de la CCVP sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, lequel est aussi adressé par courriel ;
- 11°) La révision des tarifs (qui n'ont jamais bougé) d'entrée à la piscine pour le prochain été 2016 : de 0,30 € à 0,50 pour les « babys », de 0,60 à 1 € pour les enfants, et de 1 € à 1,50 € pour les adultes ;
- 12°) Une petite révision de la délibération déterminant l'aide aux échanges de jumelage (ci-annexée) ;
- 13°) Les décisions prises par le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - n° 22/2015 portant virement d'une dépense imprévue d'investissement (évacuation de produits restant au 46 rue de Stalingrad),
 - n° 23/2015 portant agrément d'1 sous-traitant pour les travaux du centre de secours,
 - n° 24/2015 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain concernant 10 biens.